

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2020-84
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

OBJET : CREATION DE SIX COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :
M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **19 JUIN 2020**

Pour l'étude des affaires qui seront soumises à la décision du Conseil Municipal et conformément à la possibilité offerte par l'article L.2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la formation de six commissions de 11 membres maximum, sans compter le Maire, président de droit de chacune d'elles.

Et de préciser que dans un souci de démocratisation des organes consultatifs de la commune, il est proposé une représentation proportionnelle entre majorité municipale (à l'exclusion du Maire) et opposition municipale.

Les adjoints règlementaires, l'adjoint spécial et le questeur peuvent également assister aux réunions de différentes commissions ou groupes de travail spécifiques à ces commissions, même s'ils ne sont pas élus pour siéger dans lesdites commissions.

Afin que l'opposition soit normalement représentée et participe aux travaux, il propose que les commissions se composent de 9 membres de la majorité municipale et de 2 membres de l'opposition municipale.

Tout conseiller municipal peut donc siéger dans deux commissions, hormis le groupe d'opposition issu de la liste « Chauriens : Citoyenneté, démocratie, partage » dont les deux conseillers municipaux qui le composent sont autorisés à siéger chacun dans trois commissions. Cette exception permettra ainsi à chaque groupe d'opposition de pouvoir siéger et d'être représenté dans chacune des six commissions municipales.

Le personnel municipal administratif ou technique, ainsi que les représentants des services extérieurs de l'Etat ou des collectivités ou tout représentant des sociétés d'économies mixtes, des concessionnaires ou partenaires de la Ville pourront être conviés aux réunions de travail desdites commissions, sans voix délibérante, à titre consultatif.

Le rapporteur ou le secrétaire de séance de chaque commission établira un procès-verbal succinct qui sera adressé à tous les conseillers municipaux. L'expédition de ces procès-verbaux sera faite par le vice-président de la commission.

Les commissions se réuniront en Mairie sur convocation du Maire, Président de droit, ou du vice-Président.

Les commissions donnent un avis. Cet avis est soumis, s'il y a incidence financière, à la commission finances, budget, administration générale et intercommunalité. Les avis des commissions sont soumis pour décision à l'ensemble du Conseil Municipal si une suite favorable est donnée au projet.

Il est proposé à l'assemblée, pour faciliter le travail du Conseil Municipal, de créer six commissions municipales permanentes :

1. Finances, Administration générale, Développement économique, Emploi, Formation, Sport, Technologies de l'information et de la communication, Démocratie locale, Coopérations intercommunales
2. Culture, Patrimoine, Vie associative, Animations, Coopérations internationales
3. Aménagement du territoire communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur
4. Education, Enfance, Jeunesse, Devoir de mémoire
5. Action sociale, Santé, Personnes âgées, Handicap
6. Développement durable, Environnement, Agriculture

Il est précisé que les commissions peuvent créer des groupes de travail spécifiques, appelés commissions élargies, réunissant des personnes compétentes dans les domaines considérés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir faire acte de candidature pour la commission municipale permanente « **Finances, Administration générale, Développement économique, Emploi, Formation, Sport, Technologies de l'information et de la communication, Démocratie locale, Coopérations intercommunales** » :

Monsieur le Maire, Président :

- 1 M. Philippe GREFFIER
- 2 M. Pierre BARBAUD
- 3 M. Denis BOUILLEUX
- 4 M. Javier DE LA CASA
- 5 M. Philippe GUIRAUD
- 6 M. Bruno PERLES
- 7 Mme Delphine SANTINI
- 8 Mme Agnès SOULIER
- 9 Mme Régine SURRE

- 10 M. Guy THOMAS
- 11 M. Thierry ROSSICH

De même, il est proposé pour la commission municipale permanente
« Culture, Patrimoine, Vie associative, Animations, Coopérations internationales »

Monsieur le Maire, Président

- 1 Mme Hélène GIRAL
- 2 M. Pierre BARBAUD
- 3 Mme Chantal BARTHES
- 4 Mme Sabine CHABERT
- 5 Mme Audrey GAIANI
- 6 Mme Préscillia GRANIER
- 7 M. Bernard GRIMAUD
- 8 Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES
- 9 M. Daniel SIBRA
- 10 M. Guy THOMAS
- 11 M. Thierry ROSSICH

De même, il est proposé pour la commission municipale permanente
« Aménagement du territoire communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur »

Monsieur le Maire, Président

- 1 M. François DEMANGEOT
- 2 M. Javier DE LA CASA
- 3 Mme Hélène GIRAL
- 4 M. Philippe GUIRAUD
- 5 M. Bruno PERLES
- 6 M. Michel RATABOUIL
- 7 Mme Agnès SOULIER
- 8 Mme Régine SURRE
- 9 M. Jean-François VERONIN-MASSET
- 10 Mme Karole CAFFIER
- 11 M. Didier CABANIE

De même, il est proposé pour la commission municipale permanente
« Education, Enfance, Jeunesse, Devoir de mémoire »

Monsieur le Maire, Président

- 1 M. Bernard GRIMAUD
- 2 M. Nicolas ASENSIO-VERGNES
- 3 Mme Chantal BARTHES
- 4 Mme Brigitte BATIGNE
- 5 Mme Marie-Claude BOURREL
- 6 Mme Evelyne GUILHEM
- 7 Mme Audrey GAIANI
- 8 Mme Préscillia GRANIER
- 9 M. Giovanni ZAMAI
- 10 M. Jean-Louis PINEL
- 11 M. Didier CABANIE

De même, il est proposé pour la commission municipale permanente « **Action sociale, Santé, Personnes âgées, Handicap** »

Monsieur le Maire, Président

- 1 Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES
- 2 Mme Jacqueline RATABOUIL
- 3 Mme Brigitte BATIGNE
- 4 Mme Marie-Claude BOURREL
- 5 Mme Sabine CHABERT
- 6 Mme Elisabeth ESCAFRE
- 7 M. Philippe GREFFIER
- 8 M. Daniel SIBRA
- 9 M. Jean-François VERONIN-MASSET
- 10 M. Jean-Louis PINEL
- 11 M. Didier CABANIE

De même, il est proposé pour la commission municipale permanente « **Développement durable, Environnement, Agriculture** »

Monsieur le Maire, Président

- 1 Mme Evelyne GUILHEM
- 2 M. Nicolas ASENSIO-VERGNES
- 3 M. Denis BOUILLEUX
- 4 M. François DEMANGEOT
- 5 Mme Elisabeth ESCAFRE
- 6 Mme Jacqueline RATABOUIL
- 7 M. Michel RATABOUIL
- 8 Mme Delphine SANTINI
- 9 M. Giovanni ZAMAI
- 10 Mme Karole CAFFIER
- 11 M. Thierry ROSSICH

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTTE l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire,

DECIDE la création de six commissions municipales permanentes comprenant Monsieur le Maire président de droit de 11 membres élus par le Conseil Municipal.

DESIGNE par vote à main levée les membres ci-dessus proposés par Monsieur le Maire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.

Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

18 JUIN 2020

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

17 JUIN 2020

Par publication le :

19 JUIN 2020

Par délégation,

Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20200615-DB202084-DE
Reçu le 17/06/2020